

Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général

| | |
|------------------|------------------|
| Date | 09.05.2022 |
| Editeur | Conseil communal |
| Destinataire | Conseil général |
| Diffusion, copie | -- |

Le Conseil général peut adresser au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Les réponses peuvent être données oralement ou par écrit. Les questions sont régies par l'article 52 ss du Règlement du Conseil général.

Une liste des questions mentionnant notamment leur auteur, l'objet, la date de communication, la date de prise en considération, la date et un résumé de la réponse est tenue par le secrétaire. Cette liste est disponible en tout temps sur le site internet de la Commune.

Par ce message, le Conseil communal souhaite apporter par écrit ses réponses à certaines questions ouvertes ou, du moins, informer le Conseil général sur l'état d'avancement de leur traitement.

Farvagny-le-Grand, le 9 mai 2022

Le Conseil communal

Question no 19 / Demande du 30 mars 2022

Objet de la question

| | |
|-----------------------|--|
| Auteur de la question | Yasmine Macheret, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel |
| Objet | Remise en état de la route en gravier reliant le stand de tir à la pépinière |
| Date de la requête | Séance du Conseil général du 30 mars 2022 |
| Auteur de la réponse | Conseil communal, Yves Rumo |
| Date de la réponse | 2 mai 2022 |

Yasmine Macheret s'interroge au sujet de l'entretien de la route en gravier reliant le stand de tir à la pépinière, route à ne pas confondre avec le chemin qui relie les habitations au stand de tir, même si à son sens celui-ci mérite également un entretien.

Mme Macheret a le sentiment que le fait de maintenir cette route en gravier n'est pas une solution durable. L'expérience générale a en effet prouvé que dans le Gibloux, il survient chaque année de la pluie, des orages et des tempêtes qui ont pour conséquence d'endommager les chemins en gravier.

Sa question pour le Conseil communal est la suivante : combien coûtera annuellement à la collectivité la remise en état de cette route et est-ce que le Conseil communal réfléchit à une autre solution ?

Réponse du Conseil communal

Annuellement, la remise en état coûtera environ CHF 2'000.00, matériaux et main d'œuvre compris. Tous les 5 ans, un reproffilage du chemin serait idéal, représentant un montant d'environ CHF 10'000.00 en sous-traitance.

La solution de revêtir ce chemin de bitume n'est pas envisagée pour plusieurs raisons :

- ce cheminement est un sentier pédestre et les directives cantonales sont claires en ce sens ;
- une interdiction de circuler, excepté pour les ayants droit, a été soumise ;
- la situation n'impose pas de revêtir ce tronçon.

Pour mémoire, une majorité du Cercle de Vuisternens-en-Ogoz avait interpellé le Conseil communal en ce sens en séance du 2 décembre 2019, dans le cadre du traitement de l'objet « Réfection de routes et de chemins agricoles subventionnés ». Le Conseil général avait suivi la proposition de renoncer à un revêtement bitumineux.

Tenant compte de ce qui précède, pour l'heure, le Conseil communal n'envisage pas d'autre solution.